

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00759
Numéro SIREN : 432 337 269
Nom ou dénomination : OMEGA III

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 11228

REÇU LE

12 SEP. 2022

N° 2065-SD
2021
cerfa
N° 11084*22



Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÉAUX
N° de Répertoire : (art. 223 du Code général des impôts) à date du service

Exercice ouvert le 01/10/2020 et clos le 30/09/2021 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE
Désignation de la société: SAS OMEGA III
Adresse du siège social:
SIRET: 43233726900042
Mél: compta.prophal@orange.fr
Adresse du principal établissement: 5 RUE DE COURTALIN 77700 MAGNY LE HONGRE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ
Activités exercées: ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 31%, Bénéfice imposable à 28%, Déficit 99 455
2. Plus-values: PV à long terme imposables à 15%, PV à long terme imposables à 19%, PV exonérées (art. 238 quindecies), Autres PV imposables à 19%, PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A, Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies, Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies, Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A, Autres dispositifs, Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies, Société d'investissement immobilier cotée, Bénéfice ou déficit exonéré, Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (Cf. notice de la déclaration n° 2258-SD)
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Norm et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Norm et adresse du conseil:
Tél: 0160441827 Tél:
OGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: Lieu:
Qualité et nom du signataire: M LEJEUNE PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné: Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

22 SU 228

EBP Informatique 2021

Formulaire obligatoire (article 53.A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		5 RUE DE COURTALIN		77700 MAGNY LE HONGRE			
SIRET		4 3 2 3 3 7 2 6 9 0 0 0 4 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 0 9 2 0 2 1			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	581	AC	581	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	50 000	AO		50 000
		Constructions	AP	310 000	AQ	204 781	105 219
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 893	AU	25 893	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	4 582	CV		4 582
		Créances rattachées à des participations	BB	850 443	BC		850 443
		Autres titres immobilisés	BD	100	BE		100
		Prêts	BF	327 627	BG		327 627
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
TOTAL (III)		BJ	1 569 226	BK	231 255	1 337 972	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	12 710	CA		12 710
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG			
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	12 710	CK		12 710	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 581 937	1A	231 255	1 350 682	
Renvois (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

BL

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :37..000.)			DA	37 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(612 463)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(18 761)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
				DL	(590 524)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
					DO	TOTAL (II)
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
					DR	TOTAL (III)
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 118	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	1 779 662	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	131 205	
	Dettes fiscales et sociales			DY	21 439	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	3 782	
Compte de régularisation	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
				EC	TOTAL (IV)	
				ED	1 941 206	
Écart de conversion passif *			EE			
				EE	TOTAL GENERAL (I à V)	
				EE	1 350 682	
RENOUVELLEMENTS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 941 206		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	5 118		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		OMEGA III				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF
			Services *	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	1 478	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	(9 916)	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	8 267	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD				
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	(171)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	171	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 893	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	20 893	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 188	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	39 188	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 295)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(18 124)	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		OMEGA III		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	637	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	637
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(637)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	20 893	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	39 654	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(18 761)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITE				637		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2021

BL

OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2021

Le 20 Décembre 2021,
A 10 h,

Les associés de la société OMEGA III se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue de Courtalin 77700 MAGNY LE HONGRE, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard LEJEUNE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain PROUX, associé représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Alain PROUX est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent au moins la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



BC

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 18 761,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 18 761,00 euros

Solde	- 631 224,00 euros

En totalité au compte "report à nouveau".



BL

TROISIEME RESOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

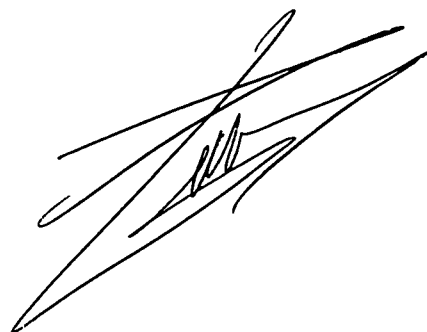
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le secrétaire



OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

Aucun élément caractéristique n'a marqué l'année écoulée.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30/09/2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement marquant n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous espérons que nos recherches actives de locataires aboutiront cette année.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs est composé comme suit :

100 % des échéances sont à plus de 60 jours.

BL

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021,

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 478,00 euros contre 823,00 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des impôts et taxes s'élève à -9 916,00 euros contre 4 843,00 euros pour l'exercice précédent,

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 267,00 euros contre 11 367,00 euros pour l'exercice précédent,

Les charges d'exploitation se sont élevées à -171,00 euros contre 17 033,00 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 171,00 euros contre -17 033,00 euros lors de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de - 18 295,00 euros (-16 342,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -18 124,00 euros contre -33 375,00 euros pour l'exercice précédent,

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -637,00 euros contre 00,00 euros pour l'exercice précédent.

le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 18 761,00 euros contre une perte -33 375,00 euros au titre de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 18 761,00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	- 18 761 ,00 euros

Solde	- 631 224,00 euros
En totalité au compte "report à nouveau".	

BL

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des quatre derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE


Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Magny Le Hongre
Le 20 décembre 2021

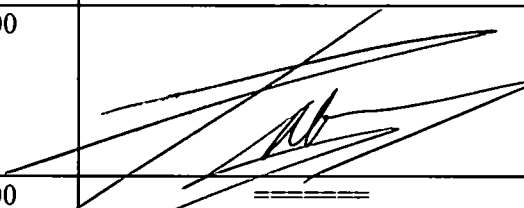
Le Président
Bernard LEJEUNE



OMEGA III
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Siège social : 5 Rue de Courtalin, 77700 MAGNY LE HONGRE
432 337 269 RCS MEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2021

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	PLEINE PROPRIETE	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Alain PROUX 8A Av de Miremont 1206 GENEVE Suisse	500	500	
	Totaux =====	500	500	=====

Nombre d'associé(s) : 1

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 1 associé présent possédant l'ensemble des droits sociaux

Le président

Le secrétaire

